



Bref rappel de la stratégie décennale (2008–2018) de la CNULD

Atelier de renforcement des capacités des PFN de la CNULD sur l'alignement des PAN sur la Stratégie décennale (2008-2018) Bujumbura, 14-17 juin 2011



Plan

- Introduction
- Éléments de la stratégie
- Vision et But
- Objectifs et effets /résultats escomptés

Introduction (1 / 2)

Environ 15 ans après l'entrée en vigueur, de la CNUCLD, elle bénéficie d'une adhésion universelle et l'on reconnaît de plus en plus qu'elle peut contribuer sur le long terme à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Force est de constater qu'au bout de ces 15 années, certains facteurs ont fait obstacle à une application optimale de la Convention, aux premiers rangs desquels on citera :

- l'insuffisance des financements qui lui ont été consacrés au regard de ceux dont ont bénéficié les deux autres conventions adoptées à Rio,
- la faiblesse de ses fondements scientifiques,
- le manque de plaidoyer et de sensibilisation des divers groupes d'intérêts,
- l'existence de lacunes d'ordre institutionnel et la difficulté des Parties à accorder leurs points de vue.

Introduction (2/2)

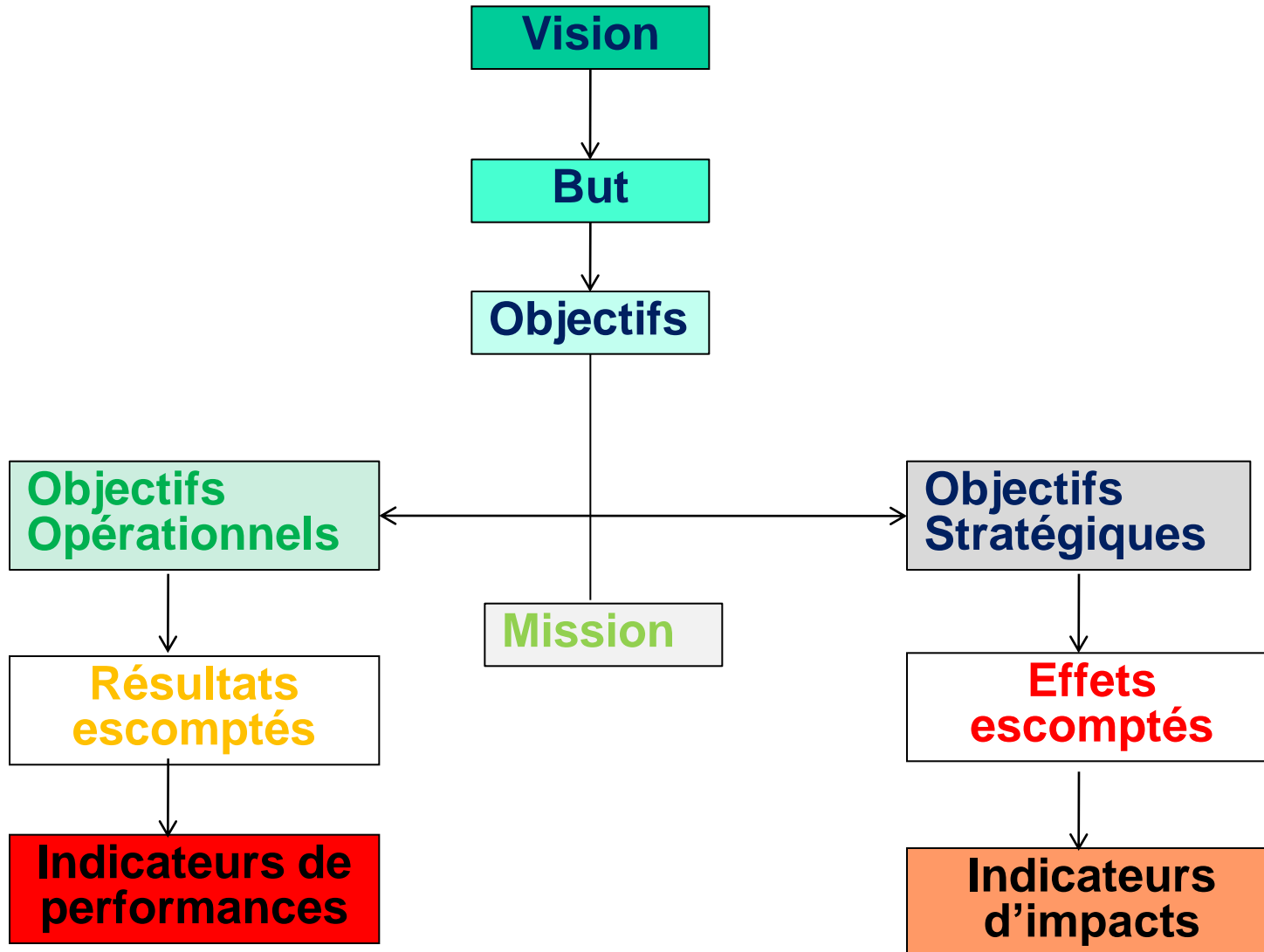
La Convention s'inscrit aujourd'hui dans un contexte qui a considérablement évolué depuis l'époque où elle a été négociée et elle se trouve face à des perspectives et à des contraintes différentes qui détermineront sa mise en œuvre au cours de la décennie à venir. Le contexte scientifique a lui aussi évolué.

Sur le plan du financement aussi, la situation a profondément changé, avec la désignation du (FEM) comme mécanisme financier de la Convention, la reprise des flux de l'aide publique au développement (APD).

Enfin, divers moyens de financement novateurs ont vu le jour, dont le système de paiement des services environnementaux et les fonds carbone.

À sa huitième session tenue à Madrid du 3-14 sept. 2007, par sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a adopté un plan-cadre stratégique décennal («la Stratégie») (2008-2018) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

Éléments de la stratégie



Vision générale et But de la Stratégie

- **Vision:** mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement
- **But:** renforcer la mise en œuvre de la CNUUD de façon exhaustive, c'est-à-dire en tenant compte des interactions entre les hommes et les écosystèmes sur la base des dispositions de la Convention.

Mission des parties

Mettre en place un cadre général destiné à favoriser, à l'échelon national et régional, l'élaboration et l'application de politiques, de programmes et de mesures visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la GDT et à atténuer les effets de la sécheresse grâce à l'excellence scientifique et technologique, à la sensibilisation du public, à la fixation de normes, à des actions de plaidoyer et à la mobilisation de ressources, de manière à contribuer à la réduction de la pauvreté.

Objectifs stratégiques et effets escomptés (1/3)

Objectifs stratégiques

4 O S pour guider l'action des parties prenantes pendant la période 2008–2018. La réalisation de ces objectifs à long terme contribuera à la concrétisation de la vision générale

- OS1: améliorer les conditions de vie des populations touchées
- OS2: améliorer l'état des écosystèmes touchés
- OS3: dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention
- OS4: mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux

Objectifs stratégiques et effets escomptés (2/3)

Effets escomptés

Objectifs stratégiques	Effets escomptés
OS1	<p>E1.1: Les pop des zones touchées ont des moyens d'existence améliorés et plus diversifiés et dégagent des revenus de la GDT.</p> <p>E1.2: les pop des touchées sont moins vulnérables sur les plans socioéconomique et écologique aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse</p>
OS2	<p>E2.1: La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence</p> <p>E2.2: Les écosystèmes touchés sont moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse</p>

Objectifs stratégiques et effets escomptés (3/3)

Effets escomptés

Objectifs stratégiques	Effets escomptés
OS3	E3.1 La GDT et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques..
OS4	E4.1: Des ressources financières, techniques et technologiques accrues sont mises à la disposition des pays parties touchés en développement et, s'il y a lieu, des pays d'Europe centrale et orientale, aux fins de l'application de la Convention E4.2: Le contexte général est plus favorable à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (1/8)

Objectifs Opérationnels

5 OO pour guider l'action que toutes les parties prenantes mèneront à **court et à moyen terme** pour concourir à la concrétisation de la vision générale et à la réalisation des OS.

- **OO1: plaidoyer, sensibilisation et éducation** (Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse)
- **OO2: cadre d'action** (Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse)
- **OO3: science, technologie et connaissances** (Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (2/8)

Objectifs Opérationnels

- **OO4: renforcement des capacités**(Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse)
- **OO5: financement et transfert de technologie** (Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité)

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (3/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO1	<p>R1.1: Principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local</p> <p>R1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.</p> <p>R1.3: Les OSC et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</p>

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (4/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO2	<p>R2.1: Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la GDT sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.</p> <p>R2.2 Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.</p> <p>R2.3: Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la GDT et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.</p> <p>R2.4: Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la GDT dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.</p>

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (5/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO2	R2.5: Des mesures créant une synergie entre les PAN et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.
OO3	R3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés. R3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées. R3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (6/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO3	<p>R3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.</p> <p>R3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.</p> <p>R3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.</p>

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (7/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO4	<p>R4.1: Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.</p> <p>R4.2: Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.</p>
OO5	<p>R5.1: Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.</p>

Objectifs opérationnels et résultats escomptés (8/8)

Résultats escomptés

Objectifs opérationnels	Résultats escomptés
OO5	<p>R5.2: Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.</p> <p>R5.3: Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la GDT au sein des organes directeurs des institutions compétentes.</p> <p>R5.4: : Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, fondations et OSC</p> <p>R5.5: L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.</p>

Et la mise en œuvre?

Pour atteindre les objectifs, la décision 3 CdP8 a défini les rôles et responsabilités des organes de la CNULD.

Par la même décision, la CdP a invité les pays parties en développement touchés et tout autre pays partie touché, dans le cadre de l'annexe applicable concernant la mise en œuvre au niveau régional, **à aligner sur la Stratégie leurs PAN** et les autres activités pertinentes qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, notamment en s'attachant à atteindre les résultats associés aux cinq objectifs opérationnels;

C'est quoi l'alignement?